



Prime de notoriété non versé

Par **rosadelisol**, le **26/06/2012** à **10:50**

Bonjour,rnrnJe me perds dans tous ce qui est droit tellement celui-ci est vaste.rnrnVoilà je suis assistante personnel de sportif et chargée de communication en freelance à titre personnel.rnJe n'ai aucun statut je m'occupe juste de mon mari qui est sportif professionnel.rnDe ce fait c'est moi qui suis en charge de négocier le montant de ses primes (de notoriété) et les conditions de ses participations à certain meetings.rnCe que j'ai fait depuis le début de sa saison mais depuis 3 semaines j'ai un accrochage avec la section d'athlétisme de Marseille qui ne veulent pas payer sa prime de notoriété parce que je ne peu pas fournir de facture avec un numéro de Siret.rnrnLors de notre conversation avec le directeur du meeting par mail il n'a aucunement spécifié que nous devons leur fournir une facture avec un numéro de Siret.rnLe deal était de participer à un meeting et contrepartie on verserait a mon mari sa prime d'arrivé qui est de 350 € plus sa prime de notoriété qui est de 300.rnrnDonc je me retrouve en conflit avec eux car ils ne veulent pas verser cette prime de notoriété qu'ils appellent prime de droit à l'image.rnrnQu'est ce que je peux faire.

Par **pat76**, le **26/06/2012** à **18:37**

BonjourrnrnUn contrat a été signé entre le directeur du meeting et votre époux, contrat dans lequel apparaît la clause concernant la prime de notoriété?